



Québec, le 25 janvier 2022

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés,

Suivant les recommandations des autorités de la santé publique, le gouvernement a annoncé des allègements aux mesures sanitaires appliquées dans le milieu scolaire, lesquelles entreront en vigueur à compter du 31 janvier prochain.

Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers

Ainsi, les activités parascolaires en présence, de tous types, pourront reprendre, dans les écoles où l'on retrouve l'éducation préscolaire, le primaire et le secondaire. Rappelons que la pratique d'une activité parascolaire de nature sportive est conditionnelle à la présentation du passeport vaccinal au secondaire, pour les élèves de 13 ans et plus.

En ce qui concerne les activités dans le cadre des projets pédagogiques particuliers, tant au primaire qu'au secondaire, elles peuvent continuer d'avoir lieu et même reprendre dans tous les lieux où elles se déroulent habituellement, incluant les locaux hors des installations scolaires.

À noter qu'autant pour le parascolaire que pour les projets pédagogiques particuliers, les activités inter-écoles, les parties, les tournois et les compétitions qui se déroulent dans le cadre de ces projets demeurent suspendus. Toutefois, les pratiques d'un sport entre joueurs de la même équipe sont permises.

Port du masque et mesures d'hygiène

Nous prenons soin de rappeler que les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que le personnel doivent continuer à porter le masque en tout temps : en classe, dans les aires communes, au service de garde, lors des déplacements dans l'école, lors des activités parascolaires, durant le transport scolaire et lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur. Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du masque est requis en transport scolaire multinationaux uniquement.

Précisons que le masque peut être retiré uniquement pour manger ou lors de la pratique d'un instrument à vent.

Finalement, il convient d'insister sur l'importance que les mesures entourant l'hygiène et la salubrité, la désinfection et la qualité de l'air soient appliquées le plus rigoureusement possible.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

La sous-ministre adjointe,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JL' with a stylized flourish.

Josée Lepage